



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Montréal, le 20 mai 2016

## Aux locataires des habitations Laurier

465, rue Gilford

## Travaux pour sécuriser les façades

### En bref...

#### Investissements

Plus de 340 000 \$

#### Calendrier

Du 24 mai au 30 septembre 2016

#### Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h

#### Entrepreneur

Société générale de construction BPF inc.



Tous les cinq ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et des balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps :

- Le béton et la brique seront réparés à certains endroits;
- Les joints de brique seront refaits;
- Certains balcons et leur garde-corps seront réparés.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements.

**Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble.**

## À vous d'agir – Rôle du locataire

Lorsque les ouvriers travailleront sur la façade où est situé votre logement, vous serez invité à :

- **enlever vos biens personnels sur votre balcon** : antenne satellite, tapis, faux plancher, bacs à fleurs et autres objets;
- **ne pas utiliser votre balcon durant les heures de chantier**, car de petits débris et de la poussière pourraient y tomber;
- enlever votre **climatiseur** quand l'avis vous sera transmis;
- enlever votre **antenne satellite** quand l'avis sera transmis; consultez la fiche ci-jointe qui explique comment procéder;
- fermer vos fenêtres pour éviter que la poussière entre dans votre logement.

**Ni l'entrepreneur ni l'Office ne pourront être tenus responsables des bris causés à votre climatiseur.**

## Avec vous



Une **rencontre d'information** a eu lieu le 18 mai 2016 dans la salle communautaire de votre immeuble.

- Lors de cette rencontre, 10 locataires étaient présents ainsi que des intervenants de l'organisme Les Accordailles.

**Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?**

Communiquez avec Véronique Levesque-Arguin, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3265**.

***Merci pour votre patience et votre collaboration!***

# Préparez-vous pour les travaux

## À vous d'agir — Rôle du locataire

### Vous possédez une antenne satellite ?

Dès maintenant, vous devez :

- ▶ **Faire déplacer votre antenne sur le support prévu à cet effet.**
- ▶ Ce support se trouve sur la toiture de votre immeuble.
- ▶ L'installation doit être faite par la compagnie qui vous fournit l'antenne et le service de câblodistribution.



### Les étapes à suivre :

1. **Prenez rendez-vous** avec votre compagnie de câblodistribution.
2. **Avisez le centre d'appels** de l'Office de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**.  
Composez le **514 872-OMHM (6646)**.
3. **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels pour les prévenir.**  
Un employé de l'Office se déplacera pour lui permettre d'avoir accès à la toiture.
4. Faites-vous **rembourser les frais d'installation** en communiquant avec **Véronique Levesque-Arguin**, votre agente de liaison : **514 872-9544**. Ayez votre facture en main.

**Votre antenne n'a pas été déplacée avant le début des travaux ? Elle sera débranchée et retirée.**

